

## COMPTE RENDU DE LA CONFÉRENCE

Renforcer l'application du droit international de l'environnement – Discussion sur le Rapport du Secrétaire Général de l'ONU sur le droit environnemental international pour le « Pacte Mondial pour l'Environnement ».

Date : 10 décembre 2018, 13h15-14H30

Lieu : Siège de l'Organisation des Nations Unies, salle de conférence 11



Cette conférence, organisée l'année du 70<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, était l'occasion pour des experts renommés de commenter le rapport du Secrétaire Général de l'ONU.

Pour mémoire, le 3 décembre 2018, Antonio Guterres, Secrétaire Général des Nations Unies, a publié le premier rapport de l'ONU sur l'état du droit international de l'environnement, mandaté par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 10 mai 2018 (Res. [A/72/277](#)). Le but de ce rapport est d'identifier et de mesurer les lacunes du droit international de l'environnement et des textes relatifs à l'environnement, y compris des structures de gouvernance et d'application du droit international de l'environnement.

Intitulé « Lacunes du Droit international de l'environnement et des textes relatifs à l'environnement : vers un pacte mondial pour l'environnement » (Doc. [A/73/419](#)), le rapport a révélé plusieurs lacunes et faiblesses à différents niveaux. Il examine la manière dont les Etats pourraient réunir l'ensemble des principes fondamentaux du droit international de l'environnement en un

instrument international unique. Il note qu'il existe aujourd'hui plus de 500 accords qui protègent l'environnement mais qu'ils sont actuellement incomplets et partiellement appliqués.

Ce rapport ambitieux est une étape essentielle dans l'avancée du [Pacte Mondial pour l'Environnement](#). Il pose les bases de la discussion des Etats au sein du Groupe de travail spécial à composition non limitée (un groupe mis en place par l'Assemblée Générale de l'ONU) sur la manière de renforcer l'application du droit international de l'environnement. La première session de fond du groupe de travail se tiendra au siège de l'ONU Environnement à Nairobi, au Kenya, du 14 au 18 janvier 2019. Lors de cette session, les Etats vont échanger sur leurs visions du projet de Pacte mondial pour l'environnement. Des ONG soutenant le projet et des juristes du monde entier participeront aussi à la discussion.

\*

A la conférence du 10 décembre 2019, les experts principaux ont commenté le rapport du Secrétaire Général de l'ONU.

**François Delattre**, Représentant Permanent de la France à l'ONU, souligne le fait que le Pacte Mondial pour l'Environnement est solidement ancré dans l'Agenda de l'ONU et **Abdoulaye Barra**, Adjoint à l'Ambassadeur Représentant Permanent du Sénégal à l'ONU, a réitéré son soutien à l'adoption d'un tel Pacte.

Professeur **Nicholas A. Robinson**, modérateur de la discussion, souligne la nécessité d'aborder la codification du droit international de l'environnement.

**Roy S. Lee**, Observateur Permanent pour l'Organisation consultative juridique Asie-Afrique, a déclaré que "Le Pacte mondial pour l'environnement est une excellente idée que nous devrions tous soutenir". Il a remarqué la détermination de l'AGNU qui organise la première session de fond du groupe de travail au début de l'année 2019.

**Claudia De Windt**, Conseiller Principal pour l'Organisation des Etats Américains, a souligné la fragmentation du droit international de l'environnement et le besoin d'un encadrement de principe. Claudia De Windt a expliqué que ces principes constituent, chaque jour, une force directrice pour les juristes du droit international de l'environnement.

**John C. Cruden**, Ancien Assistant du Procureur Général pour l'Environnement et les Ressources Naturelles pour le Département américain de Justice, a trouvé le rapport du Secrétaire Général de l'ONU "extraordinaire" et ajoute qu'il est nécessaire d'agir "pour que nos enfants vivent dans un monde meilleur".

**Yann Aguila**, Secrétaire Général du Groupe International des Experts du Pacte et Ancien Juge au Conseil d'Etat (la Cour Suprême administrative en France), a souligné l'importance de l'ONU en tant que législateur international, parce que "le droit international est pris au sérieux par les juges. Chaque jour, les juges appliquent les traités internationaux et les avocats invoquent ces derniers devant les

tribunaux". Il a noté qu'un Pacte mondial pour l'environnement est d'abord une nécessité, étant donné les incertitudes détaillées dans le Rapport du Secrétaire Général sur les principes du droit international de l'environnement, "leur statut, leur portée et leur sens". Il a ajouté que le Pacte mondial pour l'environnement est aussi une priorité. En effet, le Rapport a identifié de nombreuses lacunes et aboutit à une longue feuille de route pour les travaux des Etats. Mais le point de départ doit être la codification des principes de droit.

La discussion s'est conclue sur l'idée que le Pacte mondial pour l'environnement présente une occasion de revenir à l'esprit de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, dans un contexte environnemental.

Pour plus d'informations : [le site officiel de l'Organisation des Nations Unies pour l'Environnement qui soutient l'initiative « Vers un Pacte Mondial pour l'Environnement » \(« Towards a Global Pact for the Environment »\).](#)